

Guide du Centre de Documentation Multimédia

École Nationale Supérieure de **Techniques Avancées**





Le Centre de Documentation Multimédia



Sommaire

■ Le Centre de Documentation Multimédia	2
La bibliothèque centrale	2
Les bibliothèques de recherche	4
Conditions d'accès	4
Contacts et plan d'accès	5 - 6
Les ressources et recherches documentaires	7
Plan de classement du Centre de Documentation Multimédia	7
Outil de recherche en ligne de l'ENSTA Paris	8
Autres outils de recherche en ligne	12
Recherche documentaire : une histoire de méthode (FAQ)	14
Les services au public	16
Accueil et orientation, information bibliographique, recherches documentaires	16
Outils de recherche documentaire et services en ligne	16
Prêt entre bibliothèques (PEB)	17
Accès aux ressources des bibliothèques IP Paris	17
Serenity: la relaxation immmersive	17
Réservation de boxes de travail collectif	17
Annexe : le règlement intérieur du CDM	18
Charte d'usage des bibliothèques IP Paris	25





Le Centre de Documentation Multimédia



Bon à savoir

Jours et heures d'ouverture

Période scolaire Lundi au vendredi

8h10 - 19h

Vacances scolaires

lundi au ieudi 8h45 - 17h30 vendredi 8h45 - 16h

Tout changement d'horaire ou fermeture exceptionnelle sera annoncé à l'avance par voie d'affichage.

Le Centre de Documentation **Multimédia** (CDM)

L'École Numérique est composée de 2 unités :

- Le Centre de Documentation Multimédia (1):
- Les Presses de l'ENSTA : édition et vente des livres publiés par l'ENSTA.

Le Centre de Documentation Multimédia, rattaché à l'École Numérique, fait partie de l'offre pédagogique de l'ENSTA Paris et constitue un des supports indispensables de l'activité de formation et de recherche.

Il a pour mission de fournir les ressources et les services documentaires requis pour les fins de l'enseignement et de la recherche. Plus particulièrement, il :

- constitue, enrichit les collections ;
- conserve et communique les documents:
- favorise l'accès à l'information ;
- conserve et développe le fonds patrimonial de l'École:
- valorise et diffuse les publications scientifiques de l'ENSTA Paris ;
- participe à des réseaux documentaires, en vue de permettre l'accès aux ressources extérieures et de rendre accessibles depuis l'extérieur ses propres ressources.

Fort de ses collections de plus de 60 000 documents imprimés et électroniques (monographies, revues, thèses, rapports de fin d'études...), le CDM participe également de l'offre de documentation scientifique de l'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris).

♣ LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE

La bibliothèque, située au 1er étage de l'École, est pluridisciplinaire. Elle donne accès à un vaste ensemble de ressources documentaires (scientifiques, économiques, littéraires, etc.) et met à disposition:

- 89 places assises :
- le casque de réalité virtuelle Serenity. Il diffuse des séances de 5 à 20 minutes et permet de se retrouver immédiatement dans des paysages et ambiances naturels relaxants:
- 17 888 livres :
- des périodiques imprimés dont 101 titres vivants (liste à consulter sur le catalogue en ligne de la bibliothèque);
- des périodiques électroniques : des bouquets (ScienceDirect, Springerlink, ASME, ISTEX...) et des titres individuels (Journal of fluid mechanics, Rairo Recherche opérationnelle) interrogeables en ligne via l'outil de recherche Focus :
- des bases de données : Scopus, SciVal, Questel Orbit:
- un e-kiosaue de revues et iournaux : PressReader:
- une plateforme d'apprentissage de langues : Assimil ;
- un site pour apprendre gratuitement les langues avec vos films, séries et documentaires préférés : QIOZ.

Les ressources électroniques sont accessibles en ligne sur place (à l'ENSTA Paris) et/ou à distance (comme ScienceDirect, SpringerLink):

■ 195 thèses imprimées et 300 e-thèses, depuis **HAL-ENSTA**;

^{1 -} Le CDM est composé de la bibliothèque centrale (centrée sur les sciences de l'ingénieur, celles du manager et la culture) et de six bibliothèques de recherche situées dans les laboratoires.





- 3 680 rapports de stage imprimés (Projets de Fin d'Études (PFE) et Projets de Recherche (PRe), accessibles uniquement sur place);
- 200 polycopiés de cours (consultables uniquement sur place);
- plus de 2150 documents (en texte intégral) sur <u>HAL-ENSTA</u> ;
- 911 DVD;
- 15 postes (14 sous Linux et 1 sous Windows) pour vos recherches d'information ou pour consulter le catalogue de la bibliothèque ;
- un PC donnant accès au catalogue de la bibliothèque;
- un PC pour la consultation des thèses non confidentielles de l'ENSTA Paris :
- une imprimante multifonctions.

Des espaces spécifiques

- espaces de travail en groupe (4 carrels - 1122A-D - possibilité de réserver via **Synapses** ou par mail à **documentation@ensta-paris.fr**);
- espace détente avec coussins (1122 E);
- espace de reprographie (1123);
- espace presse et BD (le dernier numéro des périodiques en cours est consultable uniquement sur place);
- espace « nouveautés » (dernières acquisitions d'ouvrages) ;
- espace exposition.

Conditions d'accès

La bibliothèque centrale de l'ENSTA Paris est accessible à tous. Pour les personnes extérieures qui souhaitent accéder à la bibliothèque, il faut faire la demande par mail à documentation@ensta-paris.fr au préalable.

Inscription

L'accès est libre pour la consultation sur place des documents. Pour le prêt, réservé au public de l'Institut Polytechnique de Paris et des bibliothèques partenaires (HEC et Université Paris-Saclay), l'inscription, gratuite et sur demande, est obligatoire. La carte d'étudiant pour les étudiants et le badge d'accès à l'École pour les personnels font office de carte de prêt.



Chaque lecteur peut emprunter :

- 10 documents (livres, thèses, 2 DVD):
- 5 revues (les périodiques sur les présentoirs sont consultables uniquement sur place).

Durée du prêt

- 4 semaines pour les documents imprimés ;
- 2 semaines pour les DVD.

Prolongation et pénalités

Pour conserver un document au-delà de la durée de prêt octroyée, il est possible de le prolonger soit par téléphone soit par mail à documentation@enstaparis.fr ou via son compte lecteur, si ce dernier n'a pas été réservé.





Bon à savoir

Les documents consultables uniquement sur place et sur demande sont :

- > les rapports de stages imprimés et **non confidentiels.** Les e-rapports sont quant à eux
- consultables sur **BibNum**;
- > les polycopiés de cours de l'ENSTA Paris ;
- > le dernier numéro d'une revue ou d'un quotidien.







Le Centre de Documentation Multimédia

Tout dépassement de la date de retour des documents sera sanctionné par une interdiction d'emprunt proportionnelle au nombre de iours de retard. Tout document non rendu à la fin de l'année scolaire entraînera des sanctions conformes au règlement du Centre de Documentation Multimédia

(cf. rèalement intérieur).

⊕ LES BIBLIOTHÈQUES DE RECHERCHE

Situées dans les laboratoires (école et site de l'Yvette), les bibliothèques de recherche sont:

- LOA Laboratoire d'Optique Appliquée (site de l'Yvette). Cette bibliothèque archive essentiellement des revues :
- UCP Unité de Chimie et Procédés (R615):
- **UEA** Unité d'Économie Appliquée (R150):
- U2IS Unité d'Informatique et d'Ingénierie des Systèmes (R316);
- UMA Unité de Mathématiques Appliquées (2317);

• IMSIA - Unité de Mécanique (site de l'Yvette). Il existe deux bibliothèques : MS (Matériaux et Structures, salle C.106) et DFA (Dynamique des Fluides et Acoustiques, salle D.105)

CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès de ces centres documentaires est réservé uniquement :

- aux enseignants-chercheurs ;
- aux doctorants et stagiaires des laboratoires:
- autres publics : consultation et prêt uniquement sous certaines conditions.

Pour plus d'informations, adressezvous à l'accueil de la bibliothèque centrale.

Les modalités d'inscription et de prêt sont les mêmes que celles de la bibliothèque centrale.





♣ CONTACTS ET PLAN D'ACCÈS Bibliothèque centrale

Accueil: 01 81 87 19 48 documentation@ensta-paris.fr

Responsable du CDM Sophie Chouaf

Tél.: 01 81 87 19 45 sophie.chouaf@ensta-paris.fr

Responsable adjointe
Catherine Delanoë
Tél.: 01 81 87 19 46
catherine.delanoe@ensta-paris.fr

Documentaliste Lvdie Bennet

Tél.: 01 81 87 19 47 lydie.bennet@ensta-paris.fr

Agent de bibliothèque Frédéric Zonard Tél.: 01 81 87 19 30 frederic.zonard@ensta-paris.fr

Presses de l'ENSTA Tél.: 01 81 87 19 48 presses@ensta-paris.fr

Bibliothèques de recherche

dirloa@ensta-paris.fr

Élise Provost Tél.: 01 81 87 20 18

elise.provost@ensta-paris.fr

■ UEA (R150) Didier Lebert

■ UCP (R615)

Tél.: 01 81 87 19 51 didier.lebert@ensta-paris.fr

■ U2IS (R316) Benoît Geller

Tél.: 01 81 87 20 70 benoit.geller@ensta-paris.fr

■ UMA (2317) Christophe Hazard Tél.: 01 81 87 20 91

christophe.hazard@ensta-paris.fr

■ IMSIA - UME - MS et DFA (site de l'Yvette) Nicolas Baudet Tél.: 01 69 31 97 75

nicolas.baudet@ensta-paris.fr



Sophie Chouaf



Catherine Delanoë



Lydie Bennet



Frédéric Zonard



Petit rappel

Pensez à :

- > vous munir de votre carte lecteur (carte d'étudiant, badge d'accès à l'École), elle vous sera demandée pour tout emprunt;
- > respecter la date de retour des documents ;
- > prendre soin des documents empruntés.





Le Centre de Documentation Multimédia

Venir à la bibliothèque centrale et bibliothèques de laboratoires Bâtiment École

Adresse

828, boulevard des Maréchaux 91120 Palaiseau

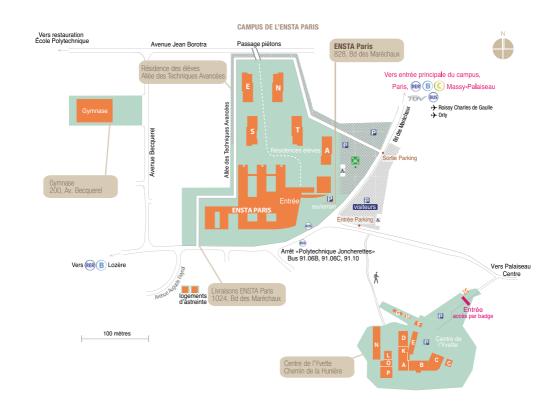
En transport en commun

> RER B: gare Massy-Palaiseau, direction Saint-Rémy-lès-Chevreuse (depuis Paris, 30 min de Châtelet à Massy-Pa-

laiseau);

- > RER C, arrêt Massy Palaiseau;
- > TGV: gare TGV de Massy.

Puis prendre le bus **TransEssonne** (Albatrans) 91.06, B ou C ou 91.10 et descendre à l'arrêt « ENSTA-Les Joncherettes ».





Les ressources et recherches documentaires

Un document peut être retrouvé soit par le plan de classement, soit par l'outil de recherche documentaire.

 PLAN DE CLASSEMENT DU CENTRE DE DOCUMENTATION MULTIMÉDIA

La classification permet de localiser un ouvrage en rayon. On retrouve la classification des ouvrages par thèmes (exemple : mathématiques) et sousthèmes (exemple : équations différentielles) sur une liste. Des exemplaires papiers de la classification sont à votre disposition à l'accueil et en salle de lecture. Elle est aussi matérialisée par les panneaux de signalétique au niveau des rayonnages.

Voici les entrées principales du plan de classement :

- **00** Mathématiques
- **01** Informatique
- **02** Électronique, signal et communications
- **03** Physique
- **04** Chimie
- **05** Mécanique et matériaux
- **06** Science du globe et de l'univers
- 07 Construction navale
- 08 Aérospatial
- 09 Transport terrestre
- 10 Ingénierie
- 11 Armement
- 12 Nucléaire
- 95 Sciences économiques
- 96 Gestion
- 97 Droit
- 98 Langues
- 99 Culture

Ce plan de classement est commun aux bibliothèques d'enseignement et de laboratoire à l'exception de la bibliothèque de l'UMA (Unité de Mathématiques Appliquées).

La cote : pour mieux comprendre...

Le classement par thèmes (matières) est codifié par 2 chiffres (00 : mathématiques; 01 : informatique; 02 : électronique, etc.). Le sous-thème (à l'intérieur de la classification par thèmes) est codifié quant à lui sur 3 chiffres (de 000 à 999). Associées à ces deux nombres, on trouve les 3 premières lettres du nom de l'auteur de l'ouvrage. L'ensemble des 5 chiffres et 3 lettres définit la cote de l'ouvrage, c'est-à-dire sa localisation sur les rayonnages de la bibliothèque.

Exemple d'un livre avec sa représentation (avec ses deux étiquettes permettant sa localisation):



99 : Culture (thème)

022 Littérature étrangère (sous-thème)

CAR Carver (auteur)

Les ressources et recherches documentaires





Les ressources et recherches documentaires

OUTIL DE RECHERCHE EN LIGNE **DE L'ENSTA PARIS**

Pour effectuer des recherches documentaires en ligne, la bibliothèque de l'ENSTA Paris met à votre disposition un outil de recherche: Focus Cette interface de recherche documen-

taire recense et interroge les collections (au format papier, électronique, vidéo, etc.) de la bibliothèque de l'ENSTA Paris (articles, livres, e-books, revues, DVD, etc.), payantes ou gratuites.

Focus permet également l'interrogation de toutes les ressources des bibliothèques de l'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris), d'HEC et de l'Université Paris-Saclay.

La recherche simple

Elle se fait directement dans la barre de recherche





Pour affiner les résultats de la recherche, il est possible d'utiliser les facettes (filtres) à gauche de la page. Elles permettent de réduire le nombre de résultats, en fonction du type de ressource, du sujet, de l'auteur, des dates de publication, etc.

- 2 Il est possible de cocher les facettes sur lesquelles restreindre la recherche, ou exclure certaines facettes.
- 3 Le chiffre entre parenthèses à droite de la facette indique le nombre de résultats concernés.
- 4 Les filtres « Institution » et « Bibliothèque » ne prennent pas en compte les ressources en ligne, le filtre ne s'applique que pour les documents issus directement du fonds (physique) de la bibliothèque.
- 5 Il est possible de sélectionner plusieurs facettes, puis d'appliquer les

Dans la liste des résultats, vous pouvez recourir à différentes fonctionnalités, matérialisées par des icônes.

- 6 Récupérer la citation
- The Envoyer par courriel la notice
- 8 Épingler la notice : la notice est ajoutée aux favoris le temps de la session en cours. Pour la retrouver, cliquer sur l'icône en forme d'épingle 9 en haut de la page.





La recherche avancée

La recherche avancée est accessible à côté de l'interface de la recherche simple. 10



Vous pouvez choisir le champ de recherche 10 et vous pouvez l'associer à un autre champ avec les opérateurs booléens ET, OU, SAUF.

Vous pouvez aussi préciser le Type de ressource, la Langue, la Date de publication.

Dans l'exemple ci-dessus, on recherche des documents dont le <u>Sujet</u> contient l'expression « Computer science » <u>ET</u> qui doivent avoir dans leur <u>Titre</u> le mot « Robot ».

Ces documents sont de <u>Type</u> « Actes de conférence », sont en <u>Langue</u> française et ont été <u>publiés</u> ces deux dernières années.

La recherche est tellement précise, qu'elle n'aboutit qu'à 1 résultat. 12



Les ressources et recherches documentaires

Une fois le document identifié, cliquez sur le lien-titre pour afficher la notice détaillée.



- (3) Dans cet exemple, il est indiqué que ce livre est localisé à la bibliothèque centrale de l'ENSTA Paris, en deux exemplaires (puisqu'il y a deux références) disponibles.
- 🕡 La cote (son adresse de rangement) est 03.022 PER (cf. ci-dessus l'explication de la composition de la cote).

Si le document est accessible en ligne

> soit il est en Open Access, en libre accès et consultable directement en cliquant sur le lien hypertexte ; 📵



- > soit le document n'est pas en libre accès et est payant :
 - si vous êtes sur site, vous y accèderez directement en cliquant sur la ressource;



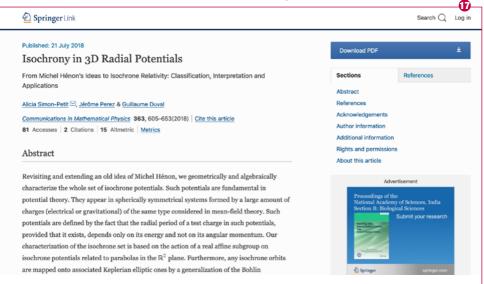


• si vous êtes à distance (en dehors de l'École), une demande de connexion sera demandée (via Shibboleth, un compte personnel que vous aurez créé au préalable). Vous devez donc vous identifier pour y avoir accès, comme dans l'exemple suivant.

Cliquez sur « Accès en ligne » 16



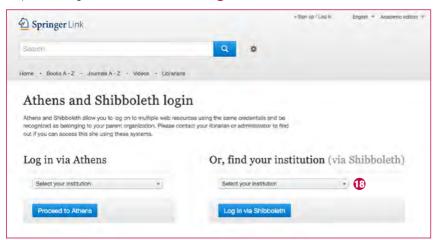
Accédez à la connexion par établissement en cliquant sur « Log in » 0







Cliquez sur «Log in» via Shibboleth or Athens (18)



Vous pouvez utiliser votre compte lecteur pour consulter vos prêts en cours, réserver et prolonger vos documents. Si vous ne connaissez pas vos identifiants, vous pouvez les demander à documentation@ensta-paris.fr

Cette identification vous donne aussi accès aux notices épinglées et aux historiques de recherche, au-delà de la session en cours.

Pour davantage d'information sur l'utilisation de l'outil de recherche Focus, cliquez sur ce lien

N B: Sur **Focus**, vous ne retrouverez pas en revanche les rapports de stages. Pour ce type de recherche, il faut interroger **le catalogue de la bibliothèque** et l'archive institutionnelle **BibNum**.

AUTRES OUTILS DE RECHERCHE EN LIGNE

Si votre recherche est infructueuse, interrogez les outils de recherche documentaire suivants :

Outil de découverte des bibliothèques IP Paris

L'outil de recherche Focus vous permet d'interroger toutes les collections papier, électroniques... payantes ou gratuites des bibliothèques IP Paris :

- École polytechnique :
- **ENSAE:**
- Télécom Paris ;
- Télécom SudParis.





Les outils de recherche des bibliothèques partenaires

Si vous ne retrouvez pas ce que vous recherchez, vous avez la possibilité d'interroger, toujours *via* le même outil, **Focus**, les collections des bibliothèques partenaires :

- HEC;
- les bibliothèques de l'Université
 Paris Saclay.

Le catalogue du Sudoc

Le catalogue du Sudoc vous permet d'effectuer des recherches bibliographiques sur les collections des bibliothèques universitaires françaises et des autres établissements de l'enseignement supérieur (dont l'ENSTA Paris).

Karlsruher Virtueller Katalog KVK

Le catalogue virtuel de Karlsruhe (KVK) est un métacatalogue permettant l'interrogation simultanée de plus de cinquante catalogues et catalogues collectifs de bibliothèques allemandes, suisses, autrichiennes, ainsi que de bibliothèques nationales et de catalogues collectifs. L'interface est disponible en allemand, anglais, français, espagnol et italien. Des catalogues commerciaux de librairies sont également disponibles.











Bon à savoir

Les documents dont la localisation est
« **Réserve ouvrages courants – 1124** » sont à demander à l'accueil
(remplir un formulaire de communication disponible à l'accueil).

Les DVD sont également à demander à l'accueil. Il est possible de rechercher les DVD dans Focus ou sur la liste disponible sur l'Intranet en pdf, et en format papier à l'accueil de la bibliothèque.





Les ressources et recherches documentaires



Bon à savoir

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a mandaté l'ABES pour négocier et acquérir des ressources sous forme de licences nationales (les achats portent sur des archives de revues - Elsevier, Springer et d'e-books).

En savoir plus sur «les licences nationales»

♠ RECHERCHE DOCUMENTAIRE : **UNE HISTOIRE DE MÉTHODE (FAQ)**

Je veux faire le point sur un suiet que ie ne connais pas

CONSULTEZ UN USUEL (OUTIL DE RÉF.)

Où le trouver?

Sur place. Ravon usuel: dictionnaires et encyclopédies sont à votre disposition.

En ligne. Les dictionnaires et encyclopédies :

■ Le Trésor de la Langue Française informatisée (TLF), réalisation du CNRS, est le dictionnaire de référence de la langue française :

http://atilf.atilf.fr/

Le grand dictionnaire terminologique:

http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/, de l'Office québécois de la langue française :

■ Les dictionnaires classiques Garnier numériques : corpus de 24 dictionnaires couvrant l'évolution de la langue française du 19e au 20e siècles :

http://www.classiques-garnier. com/numerique/:

■ Wikipedia:

https://fr.wikipedia.org/wiki/ Wikipédia:Accueil principal

J'ai une bibliographie et je dois retrouver des ouvrages

Où les trouver?

CONSULTEZ LES OUTILS DE RECHERCHE EN LIGNE

- l'outil de découverte de l'ENSTA Paris: Focus:
- Focus Paris Saclay :
- catalogue du Sudoc :
- catalogue mondial Worldcat.

Livres en ligne:

■ Ecco eighteenth Century:

collections on line. Cette base propose la version numérisée d'un vaste corpus de textes du 18e siècle : https://quod.lib.umich.edu/e/ecco/;

■ Gallica : collections numérisées de la BNF:

https://gallica.bnf.fr/accueil/fr/;

■ EEBO: cette base propose des ouvrages imprimés entre 1473 et 1700 : http://eebo.chadwyck.com/ home.





Je veux retrouver un article dans une revue

Où les trouver?

ANNUAIRE DES REVUES ELECTRONIQUES VIA FOCUS ENSTA PARIS

- Annuaire des revues électroniques via Focus ENSTA Paris : le répertoire permet l'accès au texte intégral des périodiques de la bibliothèque. L'accès aux revues payantes se fait sur place et certaines revues sont accessibles à distance (après identification);
- ou directement sur les plateformes des éditeurs de revues (<u>ScienceDirect</u>, <u>Springerlink</u>, <u>HAL</u>, etc.), cf. <u>le document répertoriant toutes les ressources documentaires</u>

Je recherche une thèse en ligne

Consultez **Tel** https://tel.archivesouvertes.fr/, une archive ouverte dont l'objectif est de promouvoir l'autoarchivage des thèses en ligne.

Je recherche une thèse en ligne d'IP Paris

Consultez l'archive ouverte HAL de l'Institut Polytechnique de Paris https://hal.ip-paris.fr/. Plus de 5 600 thèses soutenues dans les écoles de l'IP Paris sont enregistrées dans cette base.

Je recherche une publication d'un chercheur en ligne

Consultez HAL (Hyper Articles en Ligne), archive ouverte destinée au dépôt et à la diffusion d'articles scientifiques de niveau recherche pour accéder directement aux publications de l'ENSTA Paris.

Je recherche un rapport de stage (PFE, PRe, StOp, etc.) de l'ENSTA Paris Interrogez le catalogue informatisé de la bibliothèque.

Les PFE (ou autres rapports de stage imprimés) ne sont consultables que sur place (pour les documents **non confidentiels**).

Les rapports électroniques non confidentiels sont consultables *via* l'archive institutionnelle de l'École **BibNum** https://bibnum.ensta.fr/.



Si vous rencontrez des difficultés dans vos recherches, n'hésitez pas à demander de l'aide aux bibliothécaires. Ils sont à votre disposition et peuvent intervenir à n'importe quelle étape de votre recherche.





Les services au public

Les services au public

ACCUEIL ET ORIENTATION, INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE. RECHERCHES DOCUMENTAIRES

Pour répondre aux questions générales ou pratiques, pour s'orienter dans la bibliothèque et ses collections, les usagers de la bibliothèque peuvent faire appel à nos services. Le personnel de la bibliothèque est disponible pour toute recherche d'information, demande ou commande de documents.

documentation@ensta-paris.fr

OUTILS DE RECHERCHE **DOCUMENTAIRE ET SERVICES EN LIGNE**

À partir de n'importe quel accès internet, vous pouvez:

Consulter la liste des nouveautés

- Possibilité également de consulter la liste des archives des acquisitions à partir de la même page
- « Nos ressources »

Accéder à votre compte

Pourquoi?

- consulter les prêts en cours et vérifier leurs dates d'échéance ;
- consulter l'historique des prêts effectués :
- réserver un livre (voir ci-après).

Comment?

- à partir de l'outil Focus, fonction
- « S'identifier » :
- renseigner les identifiant et mot de passe (à demander à la bibliothèque à documentation@ensta-paris.fr).

Réserver un livre

une fois le document identifié, cliquez sur « Réservation » dans sa notice détaillée.

Prolonger votre prêt

- lorsque vous êtes identifié(e). cliquez sur «Compte lecteur» et «Mes Prêts». La liste de vos prêts s'affiche;
- cliquez sur le titre du document que vous voulez prolonger.





PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES (PEB)

Le prêt entre bibliothèques permet à tous les lecteurs inscrits de se procurer auprès d'un autre établissement un document (copies d'articles, thèses, ouvrages, comptes-rendus de congrès) que la bibliothèque de l'ENSTA Paris ne possède pas.

La demande est à faire sur place ou par mail

(documentation@ensta-paris.fr).

+ ACCÈS AUX RESSOURCES DES BIBLIOTHÈQUES IP PARIS

Possibilité pour le public, et après inscription au Centre de Documentation Multimédia de l'ENSTA Paris, d'accéder aux services et ressources de ces bibliothèques.

Les ressources électroniques des bibliothèques IP Paris sont uniquement consultables sur place.

SERENITY: LA RELAXATION IMMERSIVE

Serenity est un outil ludique (casque de réalité virtuelle) permettant de faire des séances de relaxation pour le bien-être du corps et de l'esprit.

Durée de la séance entre 5 et 20 minutes.

Pour en savoir plus et/ou prendre rendez-vous : documentation@enstaparis.fr

RÉSERVATION DE BOXES DE TRAVAIL COLLECTIF

Possibilité de réserver via Synapses ou par mail (documentation@ensta-paris.fr) une pièce pour travailler en groupe. Service réservé prioritairement aux élèves et aux enseignants.



Bon à savoir

La bibliothèque participe à l'édition des ouvrages de l'École.

Les livres publiés aux presses de l'ENSTA sont également en vente à l'accueil du Centre de Documentation Multimédia.

Pour en savoir plus :

> Site internet

https://www.enstaparistech.fr/fr/ decouvrir-ecole/ bibliotheque-etpublications/lespresses-de-ensta

> > Téléphone 01 81 87 19 48

> Email presses@ensta-paris.fr





Le règlement intérieur du CDM

Le règlement intérieur du CDM

Article 1. Objet du règlement intérieur

Le rèalement intérieur – approuvé par la direction de l'École – a pour obiet de codifier les rapports entre le Centre de Documentation Multimédia1 et ses utilisateurs. C'est un ensemble de rèales et d'usages instituant un cadre précis. Il fixe les droits et devoirs des usagers.

Tout usager par le fait de son inscription ou de l'utilisation des services de la bibliothèque est soumis au présent Règlement auquel il s'engage à se conformer.

C'est au règlement intérieur de la bibliothèque que l'on se réfère en cas de litige avec les usagers.

La bibliothèque s'engage à respecter la confidentialité des données qui se rapportent aux usagers inscrits et leur garantit un droit d'accès aux informations les concernant.

Le présent règlement s'applique dans le cadre du Règlement général de l'établissement, accessible via l'intranet de l'École: rubrique Espace pro -Règlement intérieur.

Article 2. Les missions du Centre de Documentation Multimédia²

Rattaché à l'École Numérique, il a pour mission de:

- gérer le fonds documentaire de l'École et assurer son développement (en accord avec les enseignants, les chefs de département et sous l'autorité de la DFR):
- collecter et conserver, à des fins de mémoire, les collections³ patrimoniales imprimées et/ou électroniques de l'École :
- assurer la circulation et l'archivage des documents (livres, thèses, rapports de stages, revues, cours, dvd, etc.);
- valoriser et diffuser la production scientifique de l'ENSTA Paris (articles, rapports de stages, thèses etc.);
- développer les moyens de veille technologique de l'École au profit des chercheurs, des thésards et des élèves qui effectuent des travaux de documentation scientifique et technique;
- participer à des réseaux documentaires, au niveau local, régional, national et international en vue de permettre l'accès aux ressources extérieures et

^{3.} Les collections patrimoniales sont essentiellement constituées de littérature grise (rapports de stages, cours, articles scientifiques, thèses, etc.), d'ouvrages et revues.



^{1.} Le CDM est composé de la bibliothèque centrale (pièce 1.1.20) et de 6 bibliothèques de laboratoire. Ce règlement s'applique essentiellement à la bibliothèque centrale localisée au 1er étage de l'École.

^{2.} Le Centre de Documentation et Multimédia (CDM) de l'ENSTA Paris pourra également être intitulé « bibliothèque » dans le texte.



de rendre accessibles depuis l'extérieur ses propres ressources ;

■ assister les différents utilisateurs dans leur travail de recherche documentaire et mettre à leur disposition un personnel chargé de les conseiller, de les aider et de manière à utiliser au mieux les ressources et les espaces de la bibliothèque.

Article 3. L'accès à la bibliothèque 3.1 Accès aux ressources et espaces

L'accès à la bibliothèque et à la consultation sur place des documents (en libre accès, en pièce 1120) est libre de toute formalité, sous réserve de se conformer au présent règlement.

Toutefois.

- certains documents appartenant aux fonds localisés dans les bibliothèques de laboratoire sont prêtables sous conditions. Ils ne sont pas accessibles immédiatement; la consultation ne peut donc se faire qu'en différé;
- d'autres documents sont susceptibles de subir des restrictions motivées par leur valeur patrimoniale ou leur état de conservation, ou par les protections ou réserves à la communication émises par certains auteurs ou donateurs en accord avec la bibliothèque (document à diffusion restreinte ou comportant des mentions de confidentialité, par exemple).

La demande d'accès aux documents de la réserve se fait à l'accueil entre 9h et 16h. La consultation ne peut donc se faire qu'en différé.

3.2 Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture sont affichés de manière visible à l'entrée de la bibliothèque et sur les sites internet et intranet de l'École. Les usagers sont prévenus à l'avance de modifications éventuelles.

Article 4. Prêt au public 4.1 Inscription

Le prêt est gratuit et soumis à condition. Il est soumis à l'accomplissement de formalités d'inscription. L'usager doit justifier de son identité en présentant le badge de l'École ou une pièce d'identité munie d'une photographie (carte d'identité, passeport, permis de conduire).





Le règlement intérieur du CDM

Pour les étudiants, personnels, enseignants, chercheurs etc. détenteur du badge de l'ENSTA Paris (ou de la carte d'étudiant de l'IP Paris, d'HEC et de l'Université Paris-Saclay), ce dernier fera office de carte de lecteur. La présentation de cette carte est exigée pour l'opération de prêt. Sa disparition doit être signalée dès que possible. Tant que celle-ci n'a pas été constatée, l'usager titulaire de la carte est responsable des documents empruntés grâce à celle-ci.

Les données relatives à l'identité des usagers et leurs opérations d'emprunt sont confidentielles.

Sont autorisés à s'inscrire sur justificatif⁴:
■ les étudiants, doctorants, chercheurs, enseignants, personnel de l'École;

- les membres de l'association des anciens élèves sur justificatif de l'association :
- les étudiants et personnels de l'IP Paris, HEC et de l'Université Paris-Saclay;
- les étudiants et personnel de l'institut Villebon Georges Charpak;

- les personnes accueillies temporairement par l'École pour une durée de trois mois minimum sauf dérogation exceptionnelle;
- les extérieurs (sur dérogation de la DFR).

Pour les personnes accueilli temporairement, une caution de 50 € (cinquante euros) sera demandée lors de l'inscription à la bibliothèque de l'ENSTA Paris. Elle sera restituée lorsque le lecteur quittera l'établissement et si la situation de ses prêts consentis est régularisée. Si l'usager n'est pas en règle⁵ elle sera encaissée par l'agent comptable de l'École.

4.2 Modalité de prêt

Le prêt à domicile de monographies, revues, thèses... est consenti pour une durée maximale de 4 semaines et de 2 semaines pour les DVD, éventuellement renouvelable sur place ou en ligne, sous réserve que le document ne soit pas réservé par un autre usager ou que le détenteur ne présente aucun retard à la restitution.

4. Pour les publics ENSTA Paris, IP Paris, HEC, Université Paris-Saclay, le badge de l'École. Pour les autres publics, les documents demandés lors de l'inscription sont :

^{• 1} justificatif d'identité • 1 attestation de scolarité ou de l'enseignant de la discipline ENSTA certifiant que la personne suit bien des cours à l'ENSTA ou une carte professionnelle • le nom d'un contact référent ENSTA et l'établissement d'appartenance • le formulaire d'inscription de la bibliothèque renseigné et signé.

5. Si l'usager n'est pas en règle, autrement-dit si le(s) document(s) est(sont) dégradé(s) ou perdu(s), la caution sera encaissée par l'agent comptable de l'École.





Le nombre maximal de documents empruntables par lecteur est limité à 10 pour les documents physiques, dont 2 DVD et 5 revues.

Les opérations de prêt cessent 5 minutes avant la fermeture du CDM. L'emprunteur qui n'a pas restitué dans les délais les documents qu'il détient s'expose à la suspension de son droit. Les cas de force majeure seront appréciés par le Directeur de la Formation et de la Recherche sur proposition du responsable du Centre de Documentation Multimédia.

Lors du prêt, si un document est abîmé, l'emprunteur doit le signaler avant de l'emprunter pour que ce soit enregistré et que cela ne lui soit pas imputable. Il est interdit aux utilisateurs d'effectuer eux-mêmes des réparations des documents ou supports audiovisuels éventuellement endommagés.

4.3. Documents exclus du prêt

Certains documents sont exclus du prêt et sont consultables uniquement sur place sous certaines conditions :

- le dernier numéro des périodiques en cours (toujours sur présentoir);
- les documents du fonds ancien ;
- les documents présentant une valeur historique ;
- les documents signalés comme usuels, marqués avec une pastille rouge, (dictionnaires, encyclopédies, annuaires, atlas);
- les quotidiens (le dernier numéro);
- les polycopiés de cours ;
- les rapports de stage des élèves (pour les documents non confidentiels).

4.4. Documents non consultables

D'autres documents classifiés (confidentiels) ne sont ni prêtables ni consultables sur place.

4.5 Retour et retards

La bibliothèque prête ses documents pour une durée déterminée que l'usager devra respecter.

Tout dépassement de la date de retour des documents sera sanctionné par une interdiction d'emprunt proportionnelle au nombre de jours de retard.

Pour conserver un document au-delà de la durée de prêt octroyée, il est possible de le prolonger à la bibliothèque, par téléphone, mail (documentation@ensta-paris.fr) ou en ligne via le compte lecteur, si ce dernier n'a pas été réservé.

Article 5. Espaces de travail et services mis à disposition

5.1 Espaces de travail

La bibliothèque met à la disposition de ses usagers différents espaces leur permettant de consulter des ouvrages, de travailler seul ou en groupe, pour se détendre, pour reproduire des documents.

Les différents espaces sont les suivants :

- espace de travail en groupe : 4 pièces de travail collaboratif. Ces salles sont accessibles prioritairement aux personnes qui en font la réservation directement à l'accueil de la bibliothèque, par téléphone au 01.81.87.19.48 ou par mail (documentation@ensta-paris.fr);
- espace de travail et de lecture individuel ;
- espace détente :
- espace Presses et BD :





Le règlement intérieur du CDM

- espace informatique : des postes informatiques sont mis à la disposition des usagers de la bibliothèque. Pour le public ENSTA Paris, la connexion se fait avec les mêmes identifiant et mot de passe ENSTA (messagerie). Pour les personnes extérieures, la bibliothèque met à leur disposition un poste. Pour se connecter, s'adresser à l'accueil ;
- espace de reprographie (imprimer, photocopier, scanner, envoyer des documents par mails). Pour accéder à ces fonctions, se munir de sa carte d'étudiant de l'Institut Polytechnique de Paris.

5.2 Les services

5.2.1 Accès aux bibliothèques d'IP Paris et aux bibliothèques partenaires

Les élèves et personnels de l'ENSTA Paris ont la possibilité de s'inscrire dans les bibliothèques de l'IP Paris ainsi que dans les bibliothèques partenaires (HEC et Université Paris-Saclay).

Pour les conditions de prêt, s'adresser directement aux bibliothèques.

5.2.2 Prêt Entre Bibliothèques (PEB)

En cas de recherche de document infructueuse, il est possible de faire une demande de Prêt Entre Bibliothèques (PEB) au CDM (par mail : documentation@ensta-paris.fr). Le PEB est gratuit pour le demandeur.

5.2.3 Réservations de documents

Les documents empruntés peuvent être réservés sur place par les usagers en situation régulière sur présentation de leur carte individuelle. Le document réservé est conservé à l'intention de l'usager pendant dix jours. Dans les cas de réservation par plusieurs usagers, la date de réservation établit la priorité d'attribution du document. Le nombre de réservations est limité à deux par usagers.

5.2.4 Expression des usagers

Un registre est mis à la disposition des usagers à l'accueil pour leur permettre de formuler des suggestions concernant les acquisitions de documents. Il est également possible de les faire par mail (documentation@ensta-paris.fr).

5.2.5 Le compte lecteur

Toute personne inscrite à la bibliothèque a la possibilité de consulter ses prêts en cours, prolonger et réserver ses documents *via* l'outil de recherche **Focus**. Le mot de passe est à demander à la bibliothèque (documentation@ensta-paris.fr).





5.2.6 Serenity: la relaxation immersive

Le casque de réalité virtuelle Serenity permet d'effectuer des séances entre 5 et 20 minutes et permet de se retrouver immédiatement dans des paysages et ambiances naturels relaxants. Les séances sont conçues autour de thématiques ciblées pour le mieux-être du corps et de l'esprit (gestion du stress, développement personnel, performance et bienêtre au travail, etc.). Pour en savoir plus et prendre rendez-vous, adressez-vous à documentation@ensta-paris.fr

Article 6. Précautions d'usage

6.1 Comportement des usagers

Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux et d'y avoir une tenue correcte. L'accès aux rayonnages est libre. Les lecteurs sont invités à laisser les documents consultés sur les chariots prévus à cet effet.

Il est interdit de manger ou de boire à l'intérieur de la bibliothèque ou d'être porteur de boisson ou de victuaille de toute sorte. L'usage des téléphones est interdit. Toute personne ayant un comportement de nature à troubler le bon fonctionnement du CDM sera invitée à quitter les lieux.

6.2 Affichage

L'affichage dans le Centre de Documentation Multimédia (associations d'élèves, présentation d'un événement,...) est soumis à autorisation du responsable de la bibliothèque.

6.3 Duplication des documents

La duplication des documents est soumise au respect de la législation en vigueur sur les conditions d'utilisation des copies et sur les droits des auteurs, éditeurs, interprètes, producteurs et autres ayants droit. La bibliothèque ne peut être tenue pour responsable d'un usage contrevenant à la législation en vigueur. En cas d'exploitation publique ou de publication, la provenance des documents utilisés sera lisiblement indiquée (citation des sources). Cela exclut les Projets de Fin d'Études (PFE) qui sont souvent classifiés « confidentiel industrie et / ou défense ».

6.4 Soins aux documents

Il est demandé aux usagers de prendre soin des documents qui leur sont communiqués ou prêtés. Il est strictement interdit d'écrire, de dessiner, ou de faire une quelconque marque sur les documents, de plier ou de corner les pages. En cas de perte ou de dégradation d'un document, l'usager est tenu d'en rembourser le prix public d'achat ou, éventuellement, de racheter le même ouvrage (pratique de « l'amende » vis-à-vis de l'usager indélicat). Si le document concerné n'est plus disponible dans le commerce, sa valeur est fixée au prix public d'achat moyen d'un ouvrage de la même collection d'après la bibliographie commerciale courante.



Le règlement intérieur du CDM



Article 7. Vols et pertes

Les effets personnels des usagers sont placés sous leur propre responsabilité. Tous les documents ou effets personnels laissés sur place au moment de la fermeture de la bibliothèque seront conservés pendant 24 h. Les propriétaires ont la possibilité de récupérer leurs biens pendant cette durée. Au-delà de cette durée, les objets sont transmis au BDE.

Les documents empruntés par les usagers sont sous leur responsabilité dès l'enregistrement du prêt. Tout emprunteur est le seul responsable du devenir du document emprunté.

Article 8. Contrôle antivol

L'accès d'entrée et de sortie de la bibliothèque est équipé d'un système antivol. Quand, lors du passage d'un usager, le système de détection se déclenche, l'usager est invité à se présenter à l'accueil.

Article 9. Application du règlement et limitations du droit d'usage

Tout usager de la bibliothèque s'engage à se conformer au présent règlement. Le personnel du Centre de Documentation Multimédia est chargé de faire appliquer le présent règlement sous l'autorité du Directeur de la Formation et de la Recherche.

Des manquements graves ou répétés au présent règlement entraîneront les sanctions suivantes :

- suspension temporaire du droit d'emprunter : celle-ci est effective dès que la situation de l'usager présente une irrégularité ;
- suspension définitive du droit d'emprunter, sur proposition motivée du responsable du CDM auprès du Directeur de la Formation et de la Recherche;
- éviction des lieux pour non-respect des conditions de lecture des autres usagers;
- interdiction temporaire d'accès à la bibliothèque, sur décision motivée du chef du CDM ;
- interdiction définitive d'accès, sur proposition du chef du CDM à la Direction de la Formation et de la Recherche.



^{6.} dirsitedirect@ensta-paris.fr.

Charte d'usage des bibliothèques

de l'Institut Polytechnique de Paris



La présente charte a été approuvée par le Comité exécutif d'IP Paris, le 29 mai 2020. Elle a pour objectif de préciser les modalités d'accès, d'inscription et d'utilisation des bibliothèques au périmètre d'IP Paris. Tout étudiant ou personnel d'IP Paris ou de ses écoles membres, ci-après désignés par «les usagers d'IP Paris» fréquentant l'une de ces bibliothèques s'engage à respecter la présente charte.

1 - Le réseau des bibliothèques d'IP Paris

L'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris), créé par décret le 31 mai 2019, regroupe 5 acteurs de l'enseignement supérieur : l'École Polytechnique, l'ENSAE Paris, l'ENSTA Paris, Télécom Paris et Télécom SudParis. En se regroupant, les écoles-membres souhaitent mettre à disposition de la communauté IP Paris l'ensemble des ressources et services documentaires de leur établissement. À cette fin, l'objectif est de faciliter l'accès de tous les usagers d'IP Paris aux bibliothèques des écoles.

La présente charte s'applique sur les sites dépendant du périmètre d'IP Paris, ce qui recouvre plus exactement les bibliothèques de l'École Polytechnique, de l'ENSAE Paris, de l'ENSTA Paris, de Télécom Paris et de Télécom SudParis.

2 - Accès aux services et à l'offre documentaire Accès aux espaces et à l'offre documentaire

Tous les usagers d'IP Paris ont librement accès aux espaces et aux collections.

L'inscription dans l'ensemble des bibliothèques d'IP Paris n'entraîne aucun frais supplémentaire.

Inscription

Selon les procédures des écoles, l'inscription à la bibliothèque est automatique ou manuelle. La carte d'étudiant ou de bibliothèque est personnelle et non cessible. Le titulaire de la carte est responsable de toute transaction réalisée avec celle-ci.

Prêt à domicile

Tous les usagers d'IP Paris disposent d'un droit de prêt dans les bibliothèques des écoles membres d'IP Paris, aux mêmes conditions que les publics de l'établissement.

Les droits de prêt restent propres à la bibliothèque qui détient le document. Par conséquent, les usagers d'IP Paris se doivent de respecter les conditions de prêt de la bibliothèque prêteuse et de veiller à rendre les ouvrages à la date indiquée.

Accès à la documentation électronique

Les lecteurs d'IP Paris peuvent consulter localement les ressources électroniques de chaque bibliothèque, si les conditions techniques et contractuelles le permettent.

La consultation, le téléchargement des contenus et la reproduction des données ne sont autorisées que pour un usage strictement privé, d'étude, d'enseignement ou de recherche. Les impressions et le téléchargement massifs, systématiques, programmatiques ou routiniers ne sont pas autorisés.

La reproduction sous toute forme (analogique et





Charte d'usage des bibliothèques UPSaclau

électronique) est soumise au respect de la législation en vigueur sur le droit de la propriété intellectuelle, et notamment au respect de la règlementation relative au droit de copie.

La reproduction effectuée au sein des bibliothèques est strictement réservée à l'usage privé.

Une bibliothèque peut refuser la reproduction de certains documents, en particulier pour assurer le bon état de conservation des documents fragiles.

La tarification des copies et impressions reste propre à chaque établissement.

Prêt entre bibliothèques et photocopies d'articles

Chaque bibliothèque d'une écolemembre d'IP Paris est libre de refacturer, ou non, le service de photocopie d'articles aux usagers.

La tarification des copies et impressions reste propre à chaque établissement.

En revanche le prêt d'ouvrages entre bibliothèques et l'envoi de photocopies d'articles au sein des établissements d'IP Paris est effectué à titre gratuit de bibliothèque à bibliothèque.

Utilisation des postes informatiques

Les postes informatiques mis à disposition par les bibliothèques doivent être utilisés en conformité avec la charte informatique de chaque établissement.

Accès aux formations à l'information scientifique et technique

Le personnel des bibliothèques d'IP Paris délivre des formations à l'information scientifique et technique, dont certaines sont susceptibles d'être ouvertes à l'ensemble des usagers d'IP Paris, selon des conditions qui seront définies ultérieurement.

Consultation des thèses IP Paris

Les thèses préparées et/ou soutenues dans le cadre d'IP Paris à partir du 1^{er} septembre 2019 sont consultables en ligne *via* le site internet http://www.theses.fr/, sauf en cas de confidentialité, d'embargo ou de thèse non diffusable.

3 - Règles d'usage des bibliothèques Comportement

Les lecteurs s'engagent à respecter la présente charte, mais aussi le règlement intérieur en vigueur dans chaque bibliothèque qu'ils fréquentent, ainsi que le règlement intérieur de l'établissement dont dépend cette bibliothèque.

Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux des bibliothèques et de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène, afin de préserver la qualité du travail des autres utilisateurs





En cas de comportement inopportun, le personnel des bibliothèques est autorisé à demander à tout moment la présentation de la carte d'étudiant ou carte de lecteur, et à exiger, en cas de refus, que le lecteur quitte immédiatement la bibliothèque. Le personnel des bibliothèques est habilité à exclure de la bibliothèque toute personne qui refuserait de respecter les dispositions de la présente charte ou du règlement intérieur de chaque bibliothèque.

Sanctions

Les lecteurs d'IP Paris sont soumis aux sanctions particulières de chaque bibliothèque qu'ils fréquentent et où ils effectuent des prêts. Les sanctions peuvent porter sur :

- retard ou non restitution des ouvrages empruntés ;
- dégradation des documents, des équipements ou des locaux;
- vol ou tentative de vol :
- agression verbale ou physique à l'encontre d'un tiers;
- toute autre disposition inscrite au règlement intérieur de la bibliothèque fréquentée.

Les sanctions respecteront le règlement intérieur de chaque établissement.

Une coordination est prévue entre les différents bibliothèques et centres de documentation d'IP Paris afin de faciliter la mise en œuvre de ces sanctions entre établissements.

Sécurité

Les consignes de sécurité et d'évacuation données par le personnel des bibliothèques doivent être impérativement respectées. Les lecteurs sont priés de veiller à leurs affaires personnelles, la bibliothèque ne pouvant être tenue pour responsable de vols ou dégradations éventuels.

4 - Application de la charte

Tout utilisateur des bibliothèques d'IP Paris s'engage à respecter la présente charte pour pouvoir bénéficier des différents services proposés par les bibliothèques.

L'ensemble du personnel des bibliothèques d'IP Paris est chargé de faire appliquer les dispositions de cette charte, au même titre que le règlement spécifique à chaque bibliothèque.

Cette charte est mise à disposition des lecteurs sur le site internet d'IP Paris et sur les sites internet des établissements membres d'IP Paris.

Les règlements intérieurs spécifiques sont accessibles sur le site internet de chaque bibliothèque. Charte d'usage des bibliothèques UPSaclay



ENSTA Paris Réalisation : pôle graphique DDC de l'ENSTA Paris

Crédits photos : Bruno Rimboux, Cyril Dupont, Getty Images, Philippe Fretault, Bruno Hilaire, thinkstocks

Septembre 2020





École Nationale Supérieure de **Techniques Avancées**

www.ensta-parist.fr



